



Paris le 20 janvier 2020

Tous ensemble jusqu'au retrait du projet de la loi retraite

Les avocats entament leur troisième semaine de grève consécutive à l'appel du Conseil National des Barreaux et de l'ensemble des organisations professionnelles.

Notre mobilisation ne faiblit pas, bien au contraire elle s'amplifie : jetés de robes, occupation de Palais de justice, demandes de mise en liberté en masse, défense collective, flash mob, interpellation médiatique des députés et candidats aux municipales... notre imagination et notre détermination restent intacts et notre mobilisation légitime se poursuivra jusqu'au retrait de ce projet de loi inique.

Les propositions présentées jusqu'à présent par le gouvernement à la profession sont inacceptables.

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, aucune négociation n'est envisageable sans garantie préalable du maintien de notre REGIME autonome, nous n'avons que faire de conserver une caisse de retraite vidée de l'intégralité de ses prérogatives.

Cette réforme qui n'augure aucun progrès social fait l'unanimité contre elle : salarié.e.s, fonctionnaires, cheminot.e.s, pompiers, danseuses et danseurs de l'Opéra, enseignant.e.s, infirmières, médecins, praticiens hospitaliers, notaires, personnels de justice, étudiant.e.s, professions libérales et indépendantes...

En bref, toutes celles et ceux qui font vivre ce pays au quotidien sont tous mobilisés pour combattre le projet de loi.

Ensemble, intensifions les actions pour faire entendre raison à ce Gouvernement, qui en dépit d'une opposition massive et durable de l'opinion publique persiste dans son aveuglement.

Le SAF appelle l'ensemble des avocats à poursuivre la mobilisation, conformément à la délibération unanime du Conseil National des barreaux, et à multiplier les actions dans les semaines à venir pour obtenir le retrait du projet de loi.

Nous invitons toute la profession à défiler partout en France lors des manifestations interprofessionnelles du vendredi 24 janvier, date de présentation du projet de loi en Conseil des ministres.